

# Optimisation de l'encouragement des fusions de communes dans le canton de Berne



**Christoph Neuhaus, conseiller d'Etat**

Conférence de presse du 9 août 2012

# Optimisation de l'encouragement des fusions de communes dans le canton de Berne



## Plan de la présentation

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Introduction / Contexte**
- 3. Modifications / Buts du projet**
- 4. Projet soumis à votation**
- 5. Questions / Interviews**

# Encouragement des fusions de communes



# Encouragement des fusions de communes Berne, champion de Suisse: 382 communes

**Aucun autre canton ne totalise  
autant de communes.**

Plus de 100 communes comptent  
moins de 500 habitants; près de  
200, moins de 1000.

**Nombreuses sont celles qui ...**

... ne peuvent plus pourvoir les  
fonctions des autorités et les postes  
administratifs;

... ne peuvent plus accomplir les  
tâches qui leur incombent de  
manière autonome;

... ne survivent que grâce à la  
péréquation financière.



# Encouragement des fusions de communes

## Comment le canton encourage-t-il les fusions?



- Conseils / suivi
- Modèles de documents
- Aide financière

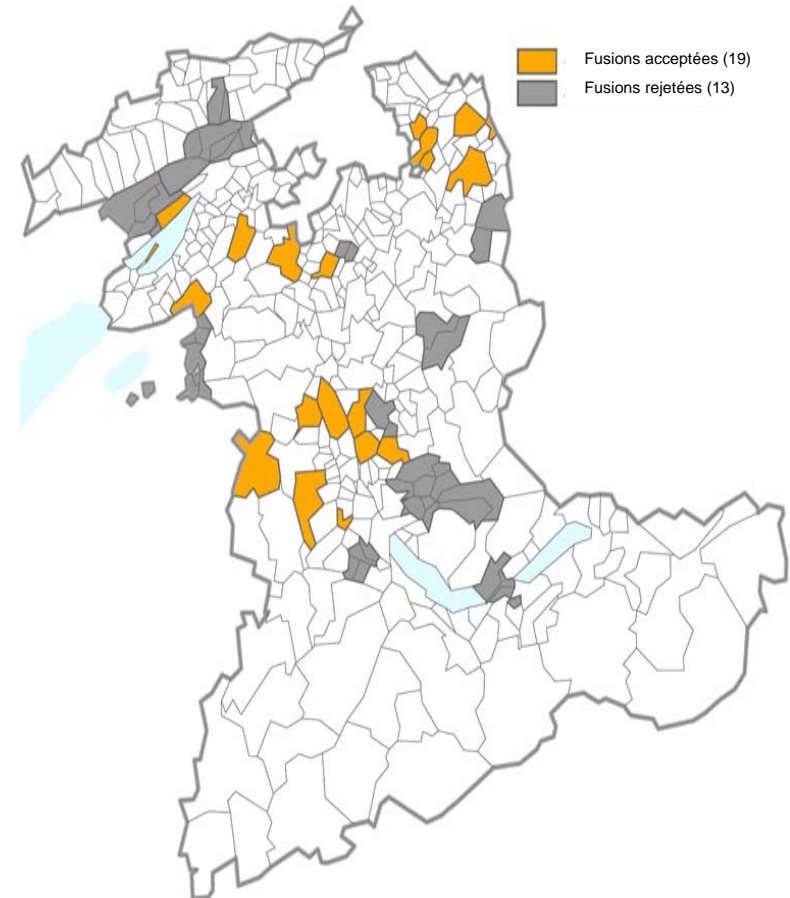


# Encouragement des fusions de communes

## Etat au 9 août 2012

- Depuis 2003, 19 fusions ont eu lieu, impliquant 40 communes.
- Quelque 70 communes étudient la possibilité d'une fusion.
- Dans 13 cas, les communes ont interrompu les études préliminaires ou la fusion a été rejetée au moment de la votation.

Projets de fusion de communes  
Etat: août 2012



# Sur quoi votons-nous le 23 septembre?



# Sur quoi votons-nous le 23 septembre? Validité illimitée de la LFCo

**Le canton veut pouvoir continuer d'octroyer une aide financière aux fusions volontaires.**

Aujourd'hui, c'est la loi sur les fusions de communes qui sert de base légale. Toutefois, la durée de validité de cette loi est limitée à 2017.

Cette limitation est abrogée.





# Sur quoi votons-nous le 23 septembre? Un soutien pour les paroisses



**Le canton peut désormais encourager, par des incitations financières, les fusions de paroisses.**



# Sur quoi votons-nous le 23 septembre? Simplification de la procédure

**La procédure d'approbation des fusions est simplifiée et rationalisée.**

Dans les cas non contestés, le Conseil-exécutif décide seul.



# Assouplissement de la garantie de l'existence des communes



# Assouplissement de la garantie de l'existence des communes

## Situation exceptionnelle 1

**Le Grand Conseil peut ordonner une fusion de communes si ...**

- ... une commune n'est plus viable;
- ... elle ne peut plus pourvoir certains postes importants;
- ... ses structures sont insuffisantes;
- ... à long terme, les moyens financiers sont insuffisants.



# Assouplissement de la garantie de l'existence des communes

## Situation exceptionnelle 2

**Le Grand Conseil peut ordonner la fusion de plus de deux communes, lorsque la majorité des communes concernées et du corps électoral s'est prononcée pour la fusion dans un projet de fusion.**



# Assouplissement de la garantie de l'existence des communes

## La fusion ordonnée: une solution de dernier recours

- Après avoir entendu les communes.
- Après avoir examiné toutes les autres options.
- Après une pesée des intérêts approfondie.
- En dernier recours.



# Assouplissement de la garantie de l'existence des communes

## Le peuple peut décider

- La décision du Grand Conseil est soumise au référendum facultatif.
- A la demande de 100 membres du Grand Conseil, le parlement peut soumettre la décision au référendum obligatoire.



# Péréquation financière et compensation des charges





## Péréquation financière et compensation des charges

### **Le Conseil-exécutif peut réduire les prestations...**

- ... si une commune s'oppose à une fusion qui lui aurait donné droit à beaucoup moins de prestations liées à la péréquation financière;
- ... si une commune refuse d'examiner un projet de fusion;
- ... après le rejet d'un projet de fusion.



## La votation

# Modification de la Constitution et de la loi

**Le corps électoral peut se prononcer séparément sur les deux textes.**

- Modification de la Constitution cantonale
- Adaptation de la loi sur les communes



## Conclusion

### Pourquoi ce projet?

- Ce projet met en œuvre deux déclarations de planification du Grand Conseil et deux interventions parlementaires.
  - L'encouragement des fusions a fait ses preuves.
  - L'encouragement des fusions doit être poursuivi.
- **Ce projet est nécessaire pour que les communes soient saines et que le canton de Berne reste fort.**



# Questions

